



Renouvellement de cdd non conforme ?

Par **guillermo**, le **01/02/2008** à **14:06**

Je suis en CDD depuis 4 mois dans une association loi 1901, qui fait suite à un CAE de 24 mois.
Je suis chargé d'études pour les collectivités locales en matière de tourisme.
Mes deux études en cours auraient du se terminer en ce début d'année mais du retard a été pris et il faut trouver une solution pour mon poste. Ma direction argue qu'ils n'ont pas de manoeuvre financière pour me garder et qu'ils sont en train de demander une subvention à titre exceptionnel.
Mon supérieur, après avoir maintes fois fait pression pour me faire porter la responsabilité du retard (entre autres choses reprochées...), m'a fait savoir que je restais dans la structure mais que mon contrat était en attente de prolongation.
Je ne suis plus sous contrat depuis hier soir mais il m'a demandé de venir travailler aujourd'hui, lundi et mardi, date à laquelle on va me présenter le projet de prolongation.
De plus, d'après ce que j'ai compris, ils souhaitent faire une prolongation minime pour finir la première étude et aviser ensuite pour la deuxième étude (autre prolongation à la suite ?).
JE ne sais plus quoi penser. Ce qu'ils font est-il légal ? que puis-je opposer ?
Je ne souhaite pas quitter l'asso avec du fric mais juste qu'on me laisse finir le travail que j'ai commencé. A noter qu'à l'issue de ces deux études, le poste est voué à disparaître.
Merci par avance.